

REPUBLIQUE FRANCAISE  
—————  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

—————  
Mairie d'AVIGNON  
—————

DIRECTION DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

—————  
Séance publique du : 27 JUIN 2024  
—————

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Laure MINNSEN, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, M. Cyril BEYNET, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, Mme Kamila BOUHASSANE, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOUARD, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

**ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

M. Jean-Marc BLUY par M. Kader BELHADJ  
Mme Joanne TEXTORIS par M. Christian ROCCI  
Mme Sylvie MAZZITELLI par M. Arnaud PETITBOULANGER  
M. Bernard HOKMAYAN par M. Marc SIMELIERE  
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM  
M. Thierry VALLEJOS par Mme Annick WALDER  
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT  
Mme Ghislaine PERSIA par Mme Martine BAREL  
M. Paul RUAT par Mme Carole MONTAGNAC  
Mme Murielle MAGDELEINE par M. Arnaud RENOUARD

AR préfecture : 084-218400075-20240627-lmc1X0100018d31-DE

Date de télétransmission : 04-07-2024

Date de réception en préfecture : 4 JUILLET 2024

# AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2024

## 16

**FINANCES : Dotation Politique de la Ville (D.P.V.) pour l'année 2024.**

**M. PEYRE**

**Mes chères Collègues, mes chers Collègues,**

Créée par l'article 172 de la loi de finances pour 2009, la Dotation Politique de la Ville (DPV) bénéficie chaque année aux communes urbaines de métropole et d'outre-mer particulièrement défavorisées et présentant d'importants dysfonctionnements urbains.

Cette dotation vise à compléter la logique de péréquation prévalant dans le cadre de la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (DSU) pour ce qui concerne le fonctionnement, par un soutien renforcé aux actions des communes et de leurs Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, principalement dans le soutien à leurs investissements.

Les crédits doivent être attribués en vue de la réalisation de projets d'investissement ou de dépenses de fonctionnement correspondants aux objectifs fixés dans le contrat de ville.

Ainsi, le périmètre d'intervention des équipements et des actions financées au titre de la DPV peut être non seulement celui des QPV, mais également celui des zones à la périphérie de ceux-ci, dès lors que, conformément à la logique de « quartier vécu », ces équipements et actions profitent aux habitants des QPV.

La ville d'Avignon peut prétendre à une subvention de **1 404 613 €** au titre de la DPV 2024.

Par conséquent, il est proposé de solliciter ce dispositif de l'Etat sur la base des projets d'investissements dont les plans de financement prévisionnels sont présentés ci-dessous :

**- FORET ENCHANTEE - Phase n°1 : Premiers aménagement paysagers, viabilisation du terrain et installation de la bibliothèque éphémère**

Il s'agit de créer un parc urbain au sein du quartier Pont des Deux Eaux, véritable îlot de fraîcheur pour les générations futures, associé à des équipements culturels, notamment l'installation pérenne d'une bibliothèque, ainsi que d'une halle sportive.

La création de ce nouveau parc urbain illustre toute l'ambition d'une ville plus respirable, qui favorise la santé et le bien-être de l'ensemble de ses habitants, via l'aménagement d'espaces urbains de qualité.

D'une surface de 300 m<sup>2</sup>, la bibliothèque dite éphémère actuellement installée au sein du Parc du Clos de la Murette fera l'objet d'un déplacement et d'une installation définitive, toujours en assurant ses missions initiales. Il sera par ailleurs prolongé d'un aménagement extérieur dédié à la lecture.

Cet équipement sera accompagné d'une halle sportive couverte, avec des casiers connectés pour offrir de nouvelles activités sportives au sein du quartier, notamment en direction des élèves des écoles de proximité, du collège et du lycée, et qui viendrait compléter l'offre du gymnase.

Préalablement à ces travaux, le terrain sera viabilisé et les premiers aménagements paysagers et d'accessibilité seront réalisés.

<b>FORET ENCHANTEE - Phase n°1</b>	Plan de financement prévisionnel	
	Montant € HT	Taux
Viabilisation de la bibliothèque et traitement paysager de ses abords + viabilisation plateforme de la halle sportive et traitement paysager de ses abords + aménagement de l'entrée du parc urbain et traitement paysager de la phase 1	860 000 €	
Installation et extension de la bibliothèque éphémère	690 000 €	
<b>Montant prévisionnel de l'opération</b>	<b>1 550 000 €</b>	<b>100 %</b>
<b>DPV 2024 sollicitée</b>	<b>1 222 502 €</b>	<b>78,87 %</b>
Ville d'Avignon - Autofinancement	327 498 €	21,13 %

**- FRAICH'OURS – Phase n°1 : Végétalisation des cours des écoles Trillade, Croisière et Rotondes**



La ville d'Avignon poursuit son projet de désimperméabilisation et de renaturation des cours d'écoles en intervenant en 2024 dans trois écoles fréquentées par des élèves habitant dans des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville. Il s'agit des écoles Trillade, Croisière et Rotondes où les travaux envisagés permettront de renforcer la végétalisation dans les cours afin de lutter contre les îlots de chaleur urbain mais également d'installer des jardins pédagogiques.

<b>FRAICH'COURS - Phase n°1</b>	Plan de financement prévisionnel	
	Montant € HT	Taux
Végétalisation cours école Trillade	186 250 €	
Végétalisation cours école Croisière	179 166 €	
Végétalisation cours école Rotonde	119 166 €	
<b>Montant prévisionnel de l'opération</b>	<b>484 582 €</b>	
Rappel subvention FONDS VERTS 2024 déjà sollicitée	235 000 €	48,50 %
<b>DPV 2024 sollicitée</b>	<b>152 166 €</b>	<b>31,40 %</b>
Ville d'Avignon - Autofinancement	97 416 €	20,10 %

**- MAISON FOLIE : Installation du site de l'avenue Pierre de Coubertin**

Il s'agit de créer un espace ouvert sur le quartier et ses habitants, à proximité de la plaine des sports

<b>MAISON FOLIE : Installation sur site avenue Pierre de Coubertin</b>	Plan de financement prévisionnel	
	Montant € HT	Taux
Travaux Maison Folie - avenue Pierre de Coubertin	37 432 €	
<b>DPV 2024 sollicitée</b>	<b>29 945 €</b>	<b>80 %</b>
Ville d'Avignon - Autofinancement	7 487 €	20 %

Ainsi, ces équipements et ces aménagements répondront à l'objectif d'améliorer le « quartier vécu » en profitant aux habitants des Quartiers Politiques de la Ville (QPV).

**Vu le code général des collectivités territoriales** et notamment l'article L.2121-29,

Vu la loi 2023-1322 du 29 décembre 2023 de Finances pour 2024,

Vu l'article 172 de la loi de Finances pour 2009 qui créé la Dotation Politique de la Ville.

**Considérant l'avis favorable de la ou des :**

Commission Administration générale, finances et personnel

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les plans de financement prévisionnels pour les projets présentés au titre de la DPV 2024,
- **SOLLICITE** une participation financière au titre de la DPV pour l'année 2024 auprès de Monsieur le Préfet de Vaucluse,
- **IMPUTE** la recette à intervenir sur le chapitre 74, compte 748372,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

## **ADOPTE**

Se sont abstenus : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC.

Le Maire

Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance

M. Arnaud PETITBOULANGER

**PARVENU A LA PREFECTURE LE 4 JUILLET 2024**

**ACTE PUBLIE LE 8 JUILLET 2024**